



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS
DU CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL-CSN

ACTUALITÉS SYNDICALES

Christian Dubé promet que
"les colonnes du temple vont shaker"



Mot du président

A-t-on **ENCORE** besoin de *shaker* le réseau de la santé ?

ÉRIC CLERMONT, Président

Notre cher ministre de la Santé se prend-il pour Gaétan Barrette ? Il évoquait dernièrement le fait que son « Plan santé » *allait shaker les colonnes du temple*. Ancienneté réseau, augmentation des postes par compétence au détriment de l'ancienneté, fusion des conventions collectives locales, etc.

Une chose est certaine, le « Plan santé » de Dubé est assez inquiétant dans un contexte où le réseau ne se s'est jamais véritablement remis de la catastrophique réforme de son célèbre prédécesseur.

Alors que tous dénonçaient la centralisation excessive de la Réforme Barrette (Loi 10) qui a démontré son inefficacité durant la pandémie, le Plan santé de Dubé en ajoute une couche en centralisant **ENCORE** davantage le réseau. Chercher l'erreur !

Nous sommes tous d'accord pour dire que le réseau a besoin d'oxygène et certainement d'un changement d'approche dans sa gestion, mais faut-il encore tout *shaker* ?

ENCORE combien d'années de déstabilisation, de changements de chaises, d'équipes de travail désarticulées, d'imposition top down de procédures et de politiques déconnectées des réalités terrain ? Y'aura-t-il **ENCORE** de l'espace pour l'initiative locale ? Nous en doutons fortement, car le ministre Dubé, **LUI**, il sait ce qui est bon pour nous.

ENCORE la faute aux syndicats

Bien sûr, plusieurs commentateurs politiques n'hésitent pas à reprendre la ligne du gouvernement comme quoi les conventions collectives seraient trop rigides et empêcheraient le réseau de la Santé d'être performant. C'est oublié le fait que les conventions sont le fruit du résultat d'une négociation qui implique le gouvernement. De plus, le fameux « carcan syndical » n'a jamais empêché

le gouvernement d'imposer des réformes au réseau de la Santé et des services sociaux et par le fait même, d'attaquer de front, à chaque fois, la représentativité syndicale. Pourtant, depuis plusieurs mois, les syndicats sont prêts à négocier et à trouver des solutions concrètes pour améliorer le réseau. Malheureusement, ce gouvernement dogmatique fait la sourde oreille et préfère attaquer les structures syndicales dans un désir non dissimulé de nous affaiblir **ENCORE** une fois.

La privatisation du réseau de la Santé en accéléré

Le ministre Dubé est un livre ouvert et la privatisation accélérée du réseau est à nos portes. Santé Québec sera le paravent parfait pour introduire des services privés de toutes sortes. D'ailleurs, le ministre veut des *top gun* du privé sur le Conseil d'administration de Santé Québec pour « imposer » aux établissements des partenaires privés. Les mini-hôpitaux de Legault ne sont que la pointe de l'iceberg.

Nous allons assister à une fuite organisée de la main-d'œuvre dans les prochaines années au profit du privé qui ne cessera d'agrandir son pouvoir au sein du réseau et ainsi, affaiblir petit à petit le réseau public. D'ailleurs, c'est déjà commencé depuis de nombreuses années... La réforme Dubé va tout simplement accélérer le mouvement.

Je sais. Je sais. On dira de moi que je suis un syndicaliste frustré et contre le progrès et que je veux protéger les acquis de mes membres. Bien sûr ! J'en suis personnellement à ma 3^e réforme de la Santé depuis 2005. Cette histoire, je la connais par cœur. Cette réforme va juste nous déstabiliser davantage comme employé de la Santé. Car le réseau n'a pas actuellement les reins assez solides pour absorber une telle réforme.

C'est d'une grande tristesse...

Dépôt de nos listes de services essentiels en Front commun

ÉRIC CLERMONT, Président

Le 6 avril, au CIUSSS de l'Est de Montréal, nous avons procédé au dépôt de nos listes de services essentiels en Front commun. Localement, le Front commun est composé du SFCP-5425 et du STT CEMTL CSN. Nous rappelons que nationalement, le Front commun est composé de la FTQ, l'APTS, la CSQ et la CSN.

Cette étape obligatoire est un premier pas vers l'acquisition du droit de grève. En effet, la loi prévoit la remise de ces listes auprès de l'employeur au moins 90 jours avant qu'un syndicat puisse exercer la grève.



Sur la photo, de gauche à droite : Jean-Marc Daoust, Éric Clermont, Geneviève France Donardin, Marie-Hélène Brunet, Alex Prigent et Gilles Piché.

Bien que ce dépôt des listes n'annonce pas l'exercice de la grève dans un avenir immédiat, plusieurs autres délais légaux doivent être respectés.

Nous devons donc passer les étapes prévues et faire en sorte d'être prêts dans l'éventualité où le recours à la grève deviendrait nécessaire.

Vous serez appelés à vous prononcer en assemblée générale, le cas échéant. **NOUS D'UNE SEULE VOIX !**

Écllosion dans votre milieu de travail ?

Isabelle Cuconati, V.-P. à la santé-sécurité

Si une écloision est confirmée sur votre lieu de travail et que vous contractez la gastro-entérite :

Voici des informations utiles :

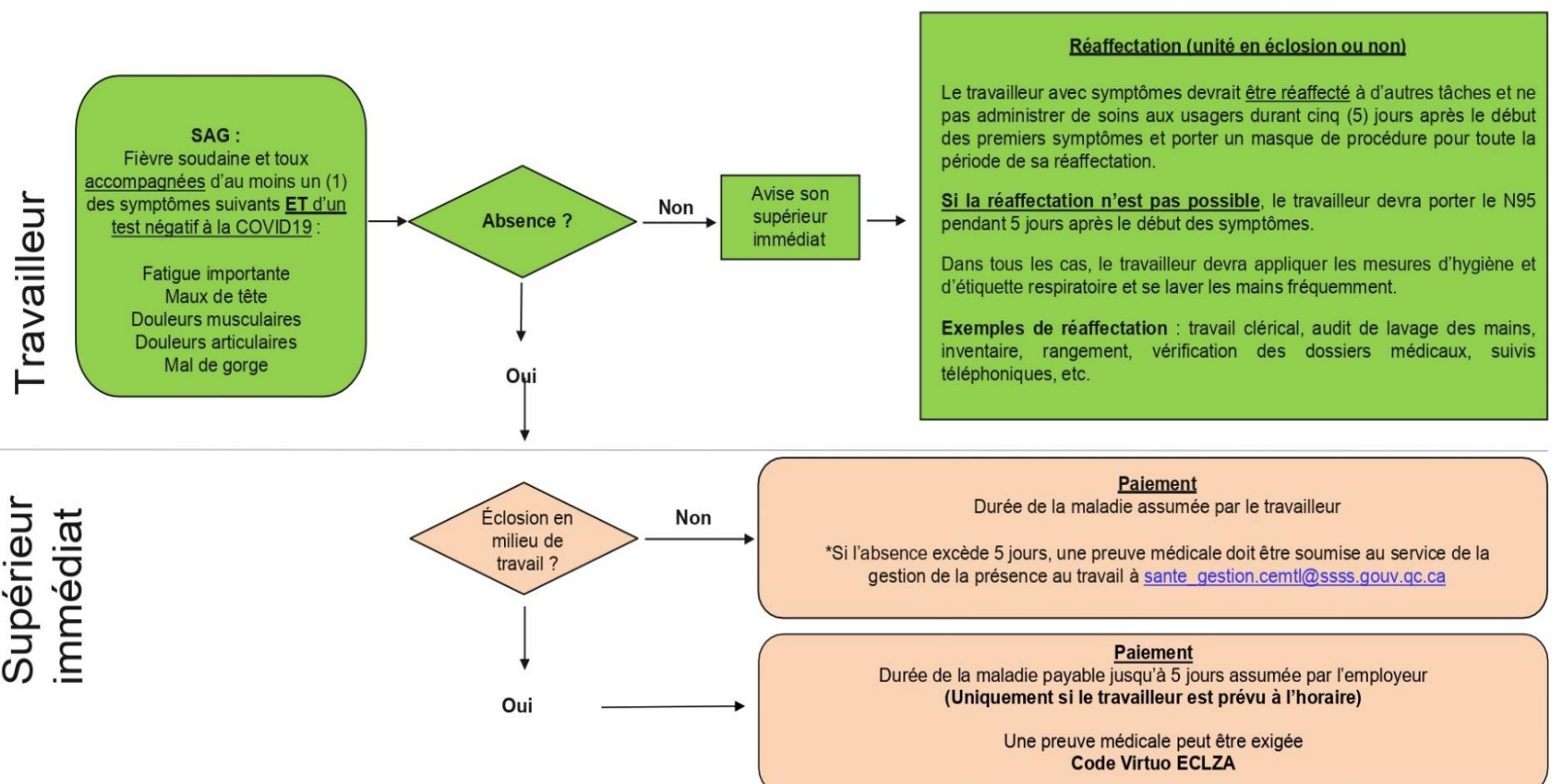
- ✓ La durée du retrait du travail exigé par l'employeur (période symptomatique) est assumée par l'employeur uniquement si le travailleur est prévu à l'horaire.
- ✓ La durée de la période de fin de contagion (48 heures après la fin des derniers symptômes) est assumée par l'employeur uniquement si le travailleur est prévu à l'horaire. Code Virtuo : APGA (Absence payée-symptômes gastro-entérite)
- ✓ Vous devez informer votre supérieur immédiat rapidement.

Le comité de santé et sécurité du SST CEMTL-CSN est là pour vous aider lors de démarches de :

- ✓ Accident de travail
- ✓ Retrait préventif
- ✓ Congés de maternité, paternité, parentale
- ✓ Assurance-salaire
- ✓ Problématique de prévention
- ✓ Problématique de climat de travail et harcèlement

Pour toutes questions, vous pouvez contacter les représentants syndicaux de votre installation.

Procédure de gestion d'un travailleur de la santé présentant un syndrome d'allure grippale (SAG) et/ou influenza





Réorganisation dans les services d'hygiène et salubrité

Un projet précipité et improvisé

PHILIPPE LEROUX, V.-P. à l'information

L'employeur a rencontré le syndicat le 29 mars dernier pour l'informer du projet de modifier les horaires de travail de plus de 800 personnes dans les services de l'hygiène et salubrité du CIUSSS. Il s'agissait de ramener l'ensemble des personnes à travailler une fin de semaine sur deux. C'est par la suite que l'employeur a modifié son projet (sans consultation) en offrant des horaires différents selon les installations.

Une réorganisation qui a des impacts réels sur la vie des travailleuses et des travailleurs.

Cette réorganisation est un projet bâclé et l'employeur veut le boucler en hâte d'ici le 23 avril prochain. Il demande aux travailleuses et aux travailleurs de choisir leur fin de semaine de travail en quelques jours ainsi que leur route de travail (à l'aveugle, car celles-ci ne sont pas encore définies). En fait, comment l'employeur peut-il avoir défini ses besoins d'effectifs la fin de semaine si les routes ne sont pas encore définies ? **Improvisation !** La réalité est que l'employeur n'a pas fait ce travail d'évaluation des besoins.

Devant cette improvisation, cette précipitation et un tel mépris envers la vie des gens, le syndicat demande un arrêt immédiat des procédures de cette réorganisation des horaires et des routes de travail. Une réorganisation de travail aussi importante ne se fait pas dans le mépris des travailleuses et des travailleurs et dans un délai aussi court.

N.B. Le texte intégral a été publié par tract et est disponible sur notre site Web.

Témoignage d'une PAB lors de l'instance du Front commun du 30 mars 2023

Bonjour, je m'appelle Chantal Morin, je suis préposée aux bénéficiaires dans un CHSLD de Montréal. Mon salaire horaire est de 25.63 \$ plus la prime de CHSLD de 2.00 \$, il me reste 2 600 \$ net par mois.

Avec le coût des loyers, entre 1200 et 1600 \$, pas besoin d'être actuaire pour comprendre qu'il me reste entre 1000 et 1400 \$ pour mes dépenses de voiture, d'internet, d'hydro, de cellulaire en plus des assurances maison + auto et l'épicerie. Et les dollars consacrés aux loisirs se résument maintenant à une poignée de change.



J'ai une pensée sincère pour mes collègues des services auxiliaires qui ne sont pas valorisés à leur juste valeur, tant au niveau salarial que dans la reconnaissance de leur travail.

J'ai des amis(es), dans le réseau, qui doivent faire appel à des banques alimentaires, d'autres qui se demandent s'ils doivent payer leurs médicaments ou leur épicerie. Se soigner ou faire manger la famille, le choix est vite fait. Dans une société riche comme la nôtre, c'est totalement inacceptable !

Pour nous, les travailleuses et les travailleurs du réseau, il est totalement exclu de laisser ce gouvernement nous appauvrir davantage. C'est notre combat, il faudra le mener à terme !

Afin de lutter contre l'appauvrissement, nous voulons une hausse de 100 \$ par semaine pour tous nos membres de toutes nos catégories d'emploi.

Cette revendication s'inscrit dans l'héritage du Front commun de 1972 alors que la principale revendication était un salaire minimum de 100 \$ par semaine. La lutte a été féroce, violente parfois, nos leaders syndicaux ont même fait un séjour en prison, mais nous avons gagné !

Bien sûr, encore une fois, on nous présente les choses sans aucune réelle consultation des employés-es ou du Syndicat.

Nous avons aussi besoin d'un mécanisme d'indexation à l'inflation, ce qui garantira l'ajustement de nos salaires chaque année en fonction du coût de la vie. Depuis 2021, l'inflation est épouvantable.

6,7 % en 2022 et encore aujourd'hui, on est à des niveaux d'inflation jamais vue en 30 ans. Ça tue notre portefeuille !

Sans retourner nos leaders syndicaux en prison, nous devons retrouver l'instinct de gagner de 1972, l'enjeu est aussi important qu'à cette époque. Avec notre droit de grève revampé et bonifié, nous avons un outil puissant dans notre rapport de force avec le gouvernement.

À la mi-mars, Dubé a promis l'Apocalypse. Il a dit : dans deux semaines, les colonnes du temple vont « shaker ». Nous attendons ce gouvernement de pied ferme. Nous sommes 420 000 travailleuses et travailleurs. Nous, d'une seule voix, solidaires et déterminés, nous avons la force, la solidarité et le courage pour gagner. Ce sera à nous de faire shaker le ministère de la Santé, le Conseil du trésor et le gouvernement tout entier !

Solidarité !



Liste des gagnantes du tirage dans le cadre de la Journée internationale des Droits des Femmes le 8 mars 2023

COMITE DE LA CONDITION FEMININE

IUSMM	HMR	LTEAS	HSCO
Christine Carrier : 200.00\$	Marie-Roselène Mélodin : 200.00\$	Marie-Georges Augustin : 200 \$	Maria Fratarcangeli : 200.00\$
Marcelle Bougie : 100.00\$	Caroline Dubeau : 100.00\$	Renine Julien : 100.00\$	Rosa Coppola : 100.00\$
Chantal Grand-Pierre : 100.00\$	Nadia Nesy : 100.00\$	Sheila Charles : 100.00\$	Mélissa Secondino : 100.00\$
Marie-France Le Breux : livre	Patricia Blanc-Jacques : livre	Siham Bachatene : livre	Roseline Fabius : livre
Gubitoso Terry : livre	Lise Beauchemin : livre	Louise Dusseault : livre	Martine Brouillard : livre
Marieve Fregeau : bracelet	Geneviève Leclerc-Laforest : bracelet	Fior Toussaint : bracelet	Erika Ieropoli : bracelet
Anekka Sivakumar : bracelet	Lisebeth Flusme : bracelet	Sarai Legaspi : bracelet	Anna Sacrone : bracelet
Marguerite Ogoukobi : bracelet	Valeriya Kyrpichova : bracelet	Assia Cherradi : bracelet	Carmen Cissé : bracelet
Lise Brouillette : bracelet	Danielle Ulysse : bracelet	Nathalie Rousseau : bracelet	Sylvie Menoche : bracelet
Sonia D'auteuil : bracelet	Mélanie Dubé : bracelet	M. Belande-Desrochers : bracelet	Sophie Gazaille : bracelet
Guyline Gauthier : bracelet	Leya Fleury : bracelet	Amina Faiz : bracelet	Martine Aldéus : bracelet
Denise Pruneau : bracelet	Cassandra Noël : bracelet	Kathleen Kollar : bracelet	Franca Di Norscia : bracelet
Lucie Cousineau : bracelet	Isabelle Boulay : bracelet	Mélissa Boivin : bracelet	Catherine Rioux-Garneau : bracelet
Nathalie Lantin : bracelet	Sylvie Pelletier : bracelet	Angella Valentin : bracelet	Villena Perez : bracelet
Lynda Lamoureux : bracelet	Josée Robert : bracelet	Farida Lazib : bracelet	Ghizlane El Badri : bracelet
CHSLD Marie-Curie Skłodowska	PDI	SLSM	
Felicia Catherine Lazzarino : 200\$	Chantal Chayer : 200.00\$	Caroline Bergeron : 200.00\$	<p>Les prix remportés sont :</p> <p>200.00 \$ en cartes-cadeaux</p> <p>100.00 \$ en cartes-cadeaux</p> <p>Livres portant sur la condition féminine</p> <p>Bracelets pour la sensibilisation au cancer du sein</p>
Stéphanie Lavilette : 100.00\$	Darie Beaulieu : 100.00\$	Tinhiane Lamarene : 100.00\$	
Evice Guercin : 100.00\$	Tammy Julien : 100.00\$	Malika Ait Chabane : 100.00\$	
Cherlyne : livre	Nathalie Donrigny : livre	Mélanie Moutardier : livre	
Claire Brosseau : livre	Marlène Houle : livre	Valencia Jean : livre	
Viviane Simone : bracelet	Laurette Ntangu : bracelet	Marie-Lise Lacroix : bracelet	
Zoriana Mikhaletskiaia : bracelet	Sabrina Simard : bracelet	Myriam Deschesnes : bracelet	
Anna Gora : bracelet	Edith Kwaouk : bracelet	Adeline Seraphin : bracelet	
Mariola Goral : bracelet	Osias Blonise : bracelet	Farida Abbout : bracelet	
Margosha Bieniesiewicz : bracelet	Julianne Nizard Lafrance : bracelet	Guerline St-Jour : bracelet	
Halina Bohuzynski : bracelet	Marisol Normand : bracelet	Mélanie Mofette : bracelet	
	Myrano Geffrard : bracelet	Valérie Contant : bracelet	
	Rose Josephine Alfred : bracelet	Lina Thai : bracelet	
	Nathalie Dalpé : bracelet	Sylvie Beaupré : bracelet	
	Kayijamahe Goretti : bracelet	Lina Savard : bracelet	

Inutile le port du chandail de l'équité salariale dans la catégorie 3 ?

Pourtant, ça dérange l'employeur !

PHILIPPE LEROUX, V.-P. à l'information

De nombreuses travailleuses de la catégorie 3 nous disent qu'il est inutile de porter le chandail. C'est vrai que vous êtes nombreuses en télétravail, c'est vrai que de nombreux gestionnaires le sont aussi.

Toutefois, sachez qu'il y a quelque temps, une conseillère en relations de travail du CIUSSS a appelé Chantal Morin, notre responsable à la mobilisation, pour lui poser des questions sur le port de ce chandail par des travailleuses. La conseillère voulait surtout savoir quand se terminerait le port du t-shirt en question.

Sachez que ce n'est pas cette conseillère en relations de travail qui a pris sur elle d'appeler le syndicat à ce sujet, elle a d'autres choses à faire. Ce sont plutôt des gestionnaires qui ont communiqué avec le bureau des relations de travail afin que celui-ci fasse une action. Pourquoi ?



Le port de ce chandail dérange. Nous vous incitons à poursuivre le port du chandail, il n'y a pas de petits moyens de pression, peu importe leur ampleur, ils dérangeant !